

Messages clés de l'atelier pour discuter les principes, normes et mécanismes pour soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et la tutelle des forêts

Le 6 juin 2022, à Stockholm, Suède

Le 6 juin, un groupe de trente représentants de peuples autochtones, donateurs et organisations de soutien ont participé à un atelier d'une demi-journée à Stockholm, en Suède, pour discuter des expériences, des leçons apprises et des voies à suivre pour soutenir les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones ^[1]. L'atelier a été organisé par Charapa Consult et Tenure Facility.

Introduction

L'atelier a été ouvert par une brève explication de l'Engagement à soutenir les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones et des communautés locales, qui a été lancé lors de la Conférence sur le changement climatique de 2021 (COP 26). Cinq donateurs bilatéraux et dix-sept bailleurs de fonds philanthropiques se sont engagés à hauteur de 1,7 milliard de dollars dans l'Engagement. En outre, ils se sont engagés à promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones et des communautés locales dans la prise de décision et à les inclure et les consulter dans la conception et la mise en œuvre des programmes et instruments de financement pertinents ^[2].

Par conséquent, un groupe de bailleurs de fonds de l'Engagement ^[3] a décidé de soutenir la facilitation d'un processus large, inclusif et participatif avec des représentants des peuples autochtones, des donateurs, des bailleurs de fonds et des organisations de soutien pertinentes pour discuter de l'opérationnalisation de l'Engagement de la meilleure façon possible. Charapa Consult a été engagé pour faciliter le processus. L'atelier de Stockholm a été le premier événement organisé dans le cadre de ce processus d'évaluation. ^[4]

Les participants ont apprécié l'opportunité de discuter de la manière de concrétiser les actions dans le cadre de l'Engagement, car certains voyaient un risque qu'il ne se passe pas grand-chose avant la COP 27. D'autres ont souligné la nécessité d'aligner le processus d'évaluation sur d'autres processus en cours et de s'assurer qu'il se renforcerait et non remplacer les dialogues en cours entre les donateurs et les peuples autochtones.

Considérations générales sur l'Engagement :

La toile de fond de l'Engagement est la preuve solide que les peuples autochtones protègent les forêts tropicales et subtropicales dans le contexte d'un changement climatique catastrophique, de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement. Par conséquent, la relation entre les signataires de l'Engagement et les peuples autochtones ne peut pas reproduire celle des traditionnels « donateurs



contre bénéficiaires ». Elle doit plutôt s'écarter de la reconnaissance de l'énorme contribution que les peuples autochtones apportent à la protection des forêts et de la planète.

Il est également clair que les peuples autochtones d'autres régions du monde jouent un rôle similaire en tant que gardiens d'écosystèmes cruciaux. Par conséquent, l'Engagement sur les droits fonciers et la tutelle des forêts doit être considéré comme un précurseur d'un soutien plus complet aux peuples autochtones dans tous les écosystèmes.

Les donateurs se sont organisés en divers groupes de travail et poursuivront les discussions sur la meilleure façon de concrétiser l'Engagement, notamment par la poursuite du dialogue à la COP 27.

Les représentants autochtones ont souligné la nécessité d'un dialogue continu entre le groupe des donateurs et les peuples autochtones, en utilisant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention n° 169 de l'OIT comme base d'un tel dialogue. De même, il devrait y avoir un dialogue entre les peuples autochtones et les communautés locales pour parvenir à des positions communes.

Un conseil consultatif technique et un mécanisme de suivi indépendant de l'Engagement devraient être établis avec la pleine participation des peuples autochtones. Le suivi devrait mesurer dans quelle mesure les fonds parviennent aux peuples autochtones aux niveaux international, régional, national et local.

Modalités et mécanismes d'acheminement des fonds

Les donateurs de l'Engagement décideront individuellement où allouer leurs fonds, et certains fonds sont déjà engagés par le biais de mécanismes et de partenariats existants.

Certains se sont dits préoccupés par le fait que les donateurs et les intermédiaires se précipitent maintenant pour conclure des accords avec des organisations autochtones. Les peuples autochtones ne devraient pas être en concurrence mais exposer leurs priorités comme base d'un dialogue structuré avec les donateurs.

La préférence générale des peuples autochtones est que le financement soit acheminé directement aux institutions autochtones représentatives. Cela va dans le sens de la reconnaissance des peuples autochtones en tant que détenteurs de droits collectifs et gouvernements territoriaux. Les peuples autochtones devraient établir leurs propres mécanismes pour recevoir des fonds dans le cadre de l'Engagement. Cependant, compte tenu de la diversité des situations, il n'y aura pas de modalité ou de mécanisme unique qui convienne à tous.

Plusieurs exemples positifs de mécanismes de financement mis en place par les peuples autochtones – ou ayant des représentants autochtones dans les organes décisionnels – ont été mentionnés. Il s'agit notamment de mécanismes de financement dirigés par des autochtones qui regroupent des fonds provenant de divers donateurs, de fonds fiduciaires et de mécanismes de rétrocession. Le défi consiste à intensifier ces expériences, avec des fonds suffisamment importants et à long terme pour correspondre à l'ampleur des besoins réels sur le terrain.

Il existe également un risque que l'attention des organisations ou mouvements autochtones représentatifs soit détournée des objectifs de défense des droits et de changement de politique vers la gestion et la distribution des fonds de subvention. Cela peut affaiblir leur objectif et détourner la responsabilité de leurs propres électeurs vers les donateurs. Dans ces cas, un mécanisme ou une organisation financière de soutien peut être mis en place en parallèle, pour sauvegarder les objectifs politiques de l'organisation ou du mouvement représentatif.



Il a été reconnu que dans certaines situations, les intermédiaires peuvent temporairement jouer un rôle constructif, y compris en termes de tampon des exigences de conformité complexes attachées à certains financements des donateurs.

Cependant, les intermédiaires ou les ONG de soutien devraient être choisis par les organisations de peuples autochtones concernées sur la base de la confiance, de l'alignement sur leurs valeurs et de la bonne performance. Le dialogue et la prise de décision concernant la hiérarchisation et l'utilisation des fonds doivent toujours être entre les donateurs et les organisations autochtones et ne pas être pris en charge par des intermédiaires. Si ce n'est pas le cas, il en résulte un « écart » de compréhension des besoins sur le terrain.

Il est nécessaire d'identifier clairement qui sont les intermédiaires, à quoi ils servent, quels résultats ils fourniront et quel est le calendrier pour atteindre ces résultats, y compris en termes de capacité institutionnelle renforcée des organisations de peuples autochtones. Les attributs souhaitables d'un bon intermédiaire doivent être identifiés ainsi que les mécanismes de mesure de ces attributs. L'analyse comparative des intermédiaires permettrait aux donateurs et aux peuples autochtones de faire plus facilement les bons choix de manière transparente.

Que les fonds soient gérés par des intermédiaires ou par des organisations autochtones au niveau national, régional ou international, il est nécessaire d'établir un système de transparence et de responsabilité envers les communautés autochtones locales, pour montrer clairement comment l'argent a été alloué et dépensé.

Définir les priorités de financement

Les priorités de financement doivent émaner des organisations et des communautés autochtones et être communiquées directement aux donateurs. Ces priorités doivent s'aligner sur les besoins et les aspirations globales des peuples autochtones, pour englober la gouvernance et le soutien institutionnel, la protection juridique et les droits fonciers, les moyens de subsistance et les économies autonomes, la protection des terres et les défenseurs de l'environnement, entre autres. Les priorités doivent être définies à différents niveaux et tenir compte des spécificités des situations locales, nationales et régionales. Par exemple, le renforcement de la gouvernance territoriale des peuples autochtones, la promotion de l'accord d'Escazú et la protection des peuples autochtones en isolement volontaire sont essentiels en Amérique latine. La priorité doit être donnée aux territoires envahis par des tiers. La protection des défenseurs de la terre et de l'environnement ainsi que l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées est une priorité partout. Il devrait y avoir des dispositions politiques spécifiques et des ressources affectées pour assurer la participation des femmes et le dialogue intergénérationnel. L'inclusion des LGBT+ doit être envisagée, bien que toutes les organisations autochtones ne soient pas encore prêtes à travailler sur ces questions.

Les défis actuels sont que les donateurs fixent des priorités étroites, qui brisent les aspirations holistiques des peuples autochtones – ou qu'ils laissent les intermédiaires définir les priorités au nom des peuples autochtones. Il devrait y avoir des mécanismes institutionnels de dialogue entre les donateurs et les peuples autochtones pour fixer les priorités de financement.

Une interprétation étroite de l'exigence du consentement libre, préalable et éclairé peut présupposer que le financement n'est pas dirigé vers les priorités autodéterminées des peuples autochtones. Il est nécessaire de comprendre l'exigence de consentement comme un processus ascendant accompli en travaillant par l'intermédiaire des institutions et/ou organisations de gouvernance représentatives des peuples autochtones.



Obstacles techniques et recommandations pour accéder aux fonds

Les participants ont identifié les exigences techniques associées à certaines sources de financement (en particulier les fonds provenant d'agences bilatérales) comme un obstacle majeur pour de nombreuses organisations autochtones. De plus, certains intermédiaires répercutent ces exigences sur les organisations indigènes, se rendant ainsi superflus.

Le message général est que la flexibilité et la minimisation des exigences sont essentielles pour améliorer l'accès des peuples autochtones aux fonds. Certains des points clés mentionnés étaient :

- La confiance est un enjeu clé. Les organisations autochtones doivent montrer leur capacité à gérer les fonds, pour s'assurer que le manque de capacité n'est pas utilisé comme excuse pour ne pas acheminer les fonds directement. S'appuyer sur les capacités institutionnelles existantes dans les communautés et organisations autochtones.
- Le renforcement des capacités est un processus à double sens. Dans certains cas, les bailleurs de fonds (personnel programmatique et administratif) doivent s'efforcer de changer leur culture et d'améliorer leur compréhension des réalités des peuples autochtones sur le terrain.
- Clarifier les exigences minimales pour un accès direct aux fonds, renforcer les capacités pour répondre à ces exigences minimales et assurer un suivi avec un dialogue étroit et des plans spécifiques pour combler les lacunes en matière de capacités. Les formats de cadre logique complexes n'améliorent pas les résultats sur le terrain.
- Harmoniser les dispositifs de financement avec les structures existantes dans les territoires, permettant la mise à l'échelle des pratiques réussies.
- Fournir un soutien et des partenariats prévisibles à long terme, en comprenant que, par exemple, la réforme juridique et la reconnaissance des droits prennent des années à être réalisées.
- Reconnaître les peuples autochtones pour leurs services environnementaux et accepter les contributions non monétaires en tant que cofinancement, là où c'est une exigence.
- Combiner le financement de projets et le soutien à des activités spécifiques avec un soutien institutionnel. Lorsqu'il n'y a pas d'organisations autochtones éligibles et qualifiées pour recevoir un financement direct à grande échelle, ne recourez pas immédiatement à des intermédiaires comme solution. Évaluer les capacités existantes ; commencer par des subventions plus petites et augmenter progressivement les flux de financement, à mesure que les capacités institutionnelles sont consolidées.
- Même les fonds pour faire face aux urgences sont assortis de nombreuses exigences. Fournir des fonds flexibles, par exemple pour les défenseurs des terres et de l'environnement et pour arrêter ou prévenir les menaces immédiates d'accaparement des terres.
- Les rapports aux donateurs sont un cauchemar pour de nombreuses organisations autochtones. Simplifiez les exigences en matière de rapports et explorez des moyens créatifs et innovants de rapport, par exemple en ne vous concentrant pas uniquement sur les reçus, mais en utilisant des témoignages vidéo pour documenter les résultats et renforcer la responsabilisation. Lorsque plusieurs donateurs sont engagés, les exigences et les délais de notification doivent être coordonnés et harmonisés.
- Accroître la transparence des donateurs et des intermédiaires ; divulguer des informations sur les financements alloués et reçus.
- La réforme juridique et politique est un élément essentiel de la sécurisation foncière. Les donateurs peuvent soutenir le dialogue politique, la recherche juridique, la promotion des



bonnes pratiques et renforcer les alliés des peuples autochtones au sein de l'administration de l'État.

- S'appuyer sur la complémentarité entre les bailleurs de fonds philanthropiques qui ont plus de flexibilité et les agences bilatérales, qui peuvent jouer un rôle dans le dialogue politique et le soutien aux institutions gouvernementales, là où celles-ci ont une faible capacité.
- Renforcer la capacité des principales institutions gouvernementales afin qu'elles puissent remplir leur mandat en tant qu'interlocuteurs sérieux pour les peuples autochtones.

Liste des participants:

Non	Nom	Organisme
1	Patricia Gualinga	Colectivo Mujeres Amazónicas Defensoras de la Selva, Équateur
2	Noemi Carmen Gualinga Montalvo	Colectivo Mujeres Amazónicas Defensoras de la Selva, Équateur
3	Anoshkan Violeta Irey Cameno	FENAMAD, Pérou
4	Daniel Rodríguez	FENAMAD, Pérou
5	Tuntiak Katan	COICA (GATC)
6	Harol Rincón	COICA (OPIAC)
7	Nadino Calapucha	COICA
8	Zack Romo	COICA
9	Juan Carlos Jintiach	Alliance Globale des Collectivités Territoriales (GATC)
dix	Abdon Nababan	AMAN (GATC)
11	Joan Carling	IPRI
13	Gustavo Sánchez	AMBP (GATC)
14	Myrna Cunningham	Association pour les droits des femmes dans le développement



15	Alda Salomao	Tindzilla Mozambique
16	Kévin Curry	Fondation Ford
17	Boîte Casey	Fonds Christensen
18	Christiane Kaesgen	Fondation Bosch
19	Nonette Royo	Facilité d'occupation
20	David Kaimowitz	Facilité d'occupation
21	Nada Danielson	Facilité d'occupation
22	Seba Sharestan	Facilité d'occupation
23	Giulia Pédone	Facilité d'occupation
24	Eliana Galarza	Facilité d'occupation
25	Birgitte Feiring	Charapa Consulter
26	Misha Wolsgaard-Iversen	Charapa Consulter
Participants en ligne		
1	Anne Henshaw	Fondation Chêne
2	Maria Schultz	Sida
3	Emma Norrstad Tickner	Sida
4	Solange Bandiaky Badji	RRI/CLARIFI

[1] Voir la liste des participants en annexe.

[2] Voir la note de mise à jour du Donor Group to the Pledge, mars 2022 sur : www.charapa.dk/IPTenure

[3] Initié par le Christensen Fund, la Ford Foundation et la David and Lucile Packard Foundation

[4] En savoir plus sur le processus d'évaluation à : www.charapa.dk